

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

### Liste des délibérations

Membres présents : DELOFFRE Dominique, BROUSSE Hélène – DAMIANS Norbert – PERRET Cécile – LAFON Patrick – LAGADEC Christelle – BOUFFLERS Myriam – NICOU Olivier

Membres absents : LAZZARO Olivier – MOREL Jean-Baptiste – FOURNET Alain – APAYDIN Kadir – RAÏ Emilie

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Date de convocation :** 19/06/2025

#### Suppression d'un poste d'adjoint au Maire devenu vacant

##### 2025/19 – Approuvée

Un poste d'adjoint étant vacant consécutivement au décès de M. JOBEZ Jean-Claude, il est proposé de supprimer le poste et de ramener le corps municipal à 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de supprimer le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, **DECIDE** de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire et **DIT** que le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

#### Désignation des représentants du SERA

##### Reportée

Compte-tenu de l'absence de 5 membres de l'assemblée délibérante, il est décidé de reporter cette délibération.

Dans l'attente et en sa qualité de suppléant, M. Norbert DAMIANS, adjoint au Maire, assurera le remplacement de M. Jean-Claude JOBEZ, représentant titulaire pour le SERA.

#### Désignation des membres du comité communal d'action sociale

##### 2025/20 – Approuvée

Considérant le décès en date du 26 mai 2025 de M. JOBEZ Jean-Claude, élu 4<sup>ème</sup> adjoint et membre du comité communal d'action sociale, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de retirer de la liste des membres participants M. JOBEZ Jean-Claude et **ACTE** la liste des membres du comité communal d'action sociale comme suit : Mme BROUSSE Hélène, Mme LAGADEC Christelle, Mme BALDI Carole et Mme SLIMANI Malika.

#### Indemnité élu – Remise gracieuse indu

##### 2025/21 – Approuvée

M. le Maire explique qu'en raison du décès de M. JOBEZ Jean-Claude, un rappel sur le versement de son indemnité a dû être opéré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **ACCORDE** la remise gracieuse pour la totalité de l'indu concernant M. JOBEZ Jean-Claude, soit pour un montant de 35.96 € et **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires à cette opération.

#### Acquisition foncière de la parcelle 0A2794 afin de régulariser l'emprise de l'espace public

##### 2025/22 – Approuvée

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de l'offre de vente formulée par Mme LAZZARO Catherine pour le compte de Mme JOBEZ Paulette, actuelle propriétaire de la parcelle cadastrée n° 0A2794 pour une superficie de 66m<sup>2</sup> et située au lieu-dit Pré Gonon sur la commune.

Après constatation sur le tènement, il apparaît nécessaire que la collectivité se porte acquéreur de celle-ci afin de régulariser la situation de l'emprise de l'espace public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** l'acquisition de gré à gré, dite amiable, du tènement suivant au prix de 5 euros la parcelle cadastrée 0A2794, **DIT** que les frais et honoraires relatifs à ce dossier seront à la charge de la commune, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, **CHARGE** Maître Nelly GOYATTON, notaire à l'office notarial NGN située à Château-Gaillard, pour la rédaction de l'acte authentique, **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires à cette opération, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

## Taxe d'aménagement locale – Exonérations facultatives

### 2025/23 – Rejetée

M. le Maire rappelle que la taxe d'aménagement a été instaurée sur la commune à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Il informe de la possibilité d'instituer une exonération partielle ou totale pour les abris de jardin, pigeonniers, colombiers et serres de jardin à usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> et soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 « Contre », 1 « Pour » et 1 « Abstention » **DECIDE** de ne pas mettre en place d'exonération de la taxe d'aménagement appliquée pour l'opération : abris de jardin, pigeonniers, colombiers et serres de jardin à usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup> et soumis à déclaration préalable,

## AVIS RESERVE – Projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Lagnieu

### 2025/24 – Approuvée

M. le Maire présente un projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Lagnieu porté par la SAS BERTRAND T.P., située à Bouvesse Quirieu (38390) et représentée par M. BERTRAND François, Président.

Une carrière située sur la commune de Lagnieu, a été exploitée afin de fournir des matériaux au secteur BTP et les terrains n'ont pas pu être restitués selon les termes de l'arrêté préfectoral.

La société souhaite donc transformer le site en installation de stockage de déchets inertes.

Après une présentation du dossier non technique, le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 6 votes « Pour » un avis réservé et 2 votes « Contre » le projet **REND un avis réservé** quant au projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Lagnieu, porté par la société SAS BERTRAND T.P. (Isère) et **JUSTIFIE** cet avis par un manque d'informations quant à la mise en place d'un contrôle externe à l'entreprise SAS BERTRAND T.P. quant au processus et à la réelle nature des déchets inertes enfouis.

## Modification du tableau des emplois permanents

### 2025/25 – Approuvée

Le Maire explique qu'en raison d'une demande de départ à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de l'actuel employé communal, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois permanents prévu par la délibération n°2024/21 et votée par l'assemblée délibérante le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Afin de garantir le remplacement de l'agent territorial en poste à la date de son départ en retraite avec la mise en place d'une période de tuilage, il est proposé de créer un deuxième emploi d'ouvrier polyvalent à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au sein du service technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** la proposition de M. le Maire et **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

Emplois	Nb de poste	Grade(s) Ou cadre d'emplois	Durée de travail hebdo.
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>			
Service Administratif			
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Rédacteurs	35 h 00
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Adjoints administratifs	35 h 00
Service Technique			
Ouvrier polyvalent	1	Adjoints techniques	35 h 00
<b>Ouvrier polyvalent</b>	<b>1</b>	<b>Adjoints techniques</b>	<b>35 h 00</b>
Service Animation			
Animateur	1	Adjoints d'animation	35 h 00



Mairie d'Ambutrix

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Service Technique			
Agent de restauration scolaire	1	Adjoints techniques	16 h 00
Agent de restauration scolaire	1	Adjoints techniques	07 h 15
Service Social			
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1	ATSEM 1 <sup>e</sup> classe	24 h 00
Service Animation			
Animateur	1	Adjoints d'animation	23 h 00
Animateur	2	Adjoints d'animation	07 h 30

## Questions diverses

### **Avis favorable du conseil municipal aux demandes du Foyer Rural :**

- Organisation d'une bourse aux livres avec les livres de l'ancienne bibliothèque au profit du Sou des écoles,
- Organisation de l'évènement Octobre Rose le 26 octobre 2026 en partenariat avec les Caméléons Roses de Vaux-en-Bugey (animations, marche, etc...). A cette occasion la salle des fêtes sera mise à disposition de l'association à titre gratuit en cas de pluie. De même, la mairie propose de contribuer à la communication et aux éventuelles photocopies en lien avec la manifestation.

### **Virement de crédit n°1**

Une recette relative à la taxe locale sur la publicité extérieure sur un exercice antérieur a dû faire l'objet d'une annulation. Le montant de ce titre étant supérieur au montant budgétisé au chapitre 67 – Charges spécifiques, sur le compte 673 \_ Titres annulés (exercices antérieurs), un virement de crédits a été opéré, dans le cadre de la fongibilité des crédits, pour un montant total de 100 euros, disponibles au chapitre 11 – Charges à caractère général et plus précisément au compte 615231 – Entretien et réparations sur voiries.

### **Gestion de la salle des fêtes**

La gestion de la location de la salle des fêtes et des matériels (chapiteau, bancs, tables, etc) était assurée par M. JOBEZ Jean-Claude, élu 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

La désignation d'un remplacement est reportée au prochain conseil municipal compte-tenu de l'absence de plusieurs membres.

Dans l'attente, M. DAMIANS Norbert, adjoint au Maire, propose d'en prendre la gestion.

### **Télé-alerte**

Une proposition d'un système d'alerte de la population en cas d'évènements importants a récemment été présentée en mairie.

Ce système ne repose pas sur un système de bornage dans un environnement géographique comme c'est le cas de FR-Alert mais d'une diffusion par le biais de listes de diffusion à caractère globale ou prédefini selon les besoins (par quartiers par exemple)

Une inscription volontaire des administrés est nécessaire afin de recevoir les messages.

Ce système est actuellement en place à Vaux-en-Bugey pour prévenir lors du risque inondation lié au Buizin.

Il est présenté au coût annuel de 800 euros et 0.18 centimes par minute de message,

Les membres du conseil sont sceptiques quant à la nécessité d'en disposer au regard des spécificités du territoire et soulèvent que l'efficacité de ce système repose principalement sur la volonté des administrés à effectuer la démarche ce qui se révèle fragile à l'heure actuelle.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette offre.



Mairie d'Ambutrix

## Box Médicale

La mairie de Vaux-en-Bugey a porté à la connaissance de M. le Maire un projet de box médicale pour une éventuelle mutualisation.

Après une présentation du concept, les membres du conseil municipal ont débattu. Ils sont conscients du réel problème d'accès aux soins mais ne sont pas convaincus par cette solution.

Aussi, les membres du conseil municipal ne sont pas favorables à cette proposition.

## Conseil d'école du 17/06/2025

Le conseil d'école s'est bien déroulé et à cette occasion deux questions concernant la mairie ont été posées :

La première est relative au service périscolaire (fonctionnement, horaires, etc...) : une réponse sera apportée lors de la réunion périscolaire prévue le 24/06/2025 avec les familles

La seconde relance la question quant au service minimum non mise en place en cas de grève. Cette position est maintenue.

## Kermesse du sou des écoles

Bilan positif avec une bonne ambiance et une belle participation.

## Défilé du 19 juillet 2025

Comme l'an dernier les quatre bases militaires de la région se réuniront dans le cadre d'une cérémonie de présentation aux drapeaux destinée aux volontaires de la FMIR (Formation Militaire Initiale du Réserviste)

Un défilé se déroulera route de Ternant puis rue des granges jusqu'au Monument aux Morts. A l'issue, auront lieu la présentation aux drapeaux et la remise des calots

## Ventes immobilières sur la commune

M. le Maire présente pour information les principales ventes en cours sur la commune.

## Commission recrutement

Une commission de recrutement sera mise en place pour le poste d'adjoint technique territorial

## Réseau d'eau

Une canalisation, primordiale pour l'adduction d'eau d'une grande partie de la commune, est implantée sous le bâtiment de l'école. Le SERA va programmer une opération afin de la condamner et créer en parallèle une nouvelle conduite.

## Berges du Buizin

Les berges du Buizin sont très fragilisées à hauteur de la propriété de M. Rippert. La commune et le SR3A envisagent des travaux afin de stopper la dégradation de la berge constatée et stabiliser cette dernière.

Une analyse de renforcement du merlon situé à la fin de Ternant est également en cours.

**Prochain conseil municipal le lundi 25/08/2025**

**Fin du conseil municipal à 22h15**